

2020-06-12
Sub.No.2020-1059

ARRÊT! LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
Voir le panneau au verso pour les précautions



DANGER - IRRITANT POUR LES YEUX

DANGER
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES
NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

GLYPHOSATE TECHNIQUE

HERBICIDE SOLIDE AUX FINS DE FABRICATION SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF : GLYPHOSATE: 85,8%

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 24337 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 0 0 kg en vrac

Titulaire d'homologation :
FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

Fabriqué par :
Cheminova A/S
PO Box 9
DK-7620 Lemvig, Denmark
Téléphone: (+45) 96 90 96 90
Télécopieur: (+45) 96 90 96 91

MODE D'EMPLOI

Utiliser seulement pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES PERSONNES NON AUTORISÉES

Corrosif. Cause des dommages irréparables aux yeux. Nocif, en cas d'absorption par la peau. Éviter le contact avec les yeux et les vêtements. Éviter le contact avec la peau. Porter des lunettes étanches ou un écran facial. Se laver à fond avec du savon et de l'eau après la manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les reporter.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES ET POUR L'EMPLOI

Ne pas déverser les déchets chargés de cette matière active dans les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans et les eaux publiques. Les déversements de cette substance doivent être absorbés avec une matière absorbante et doivent être éliminés d'une manière approuvée. Pour les conseils s'adresser à l'organisme de réglementation provincial ou au fabricant.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés.

Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traitement symptomatique. Il n'y a pas d'antidote spécifique. Les soins de soutien sont conseillés. C'est au médecin de juger quel traitement convient le mieux, selon les réactions de l'intoxiqué.

Ce produit cause une irritation du tractus gastro-intestinal.

REMARQUE AU MÉDECIN : Le lavage gastrique est contre-indiqué à cause du dommage probable des muqueuses.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

- Ce produit est **TOXIQUE** pour les végétaux terrestres non ciblés.
- Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés aux humains ou animaux, ni les semences pendant l'entreposage ou l'élimination.

Entreposage : Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit sûr et sec. Éviter la contamination croisée avec les autres pesticides et engrais. Ne pas conserver au dessus de 38 °C (100°F) pour des périodes prolongées. En cas de contenant endommagé ou de déversement, utiliser le produit immédiatement ou éliminer le produit et le contenant endommagé de la manière indiquée ci-dessous.

ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION : Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives et les conteneurs superflus conformément à la réglementation municipale ou provinciale. Communiquer avec le fabricant ou avec l'organisme de réglementation provincial responsable pour de plus amples renseignements en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.